



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Application DUER

Guide d'utilisation à destination des directrices et directeurs d'école

16/10/2017

Document Unique d'Évaluation des Risques



SOMMAIRE

1. Présentation.....	3
2. Connexion	3
3. Déroulement de la saisie.....	4
4. Mise à jour de l'unité de travail (UT)	5
5. Facteurs de risques	6
5.1 Identification des dangers.....	6
5.2 Estimation du risque.....	7
5.3 Évaluation du risque	7
6. Traitement du risque	8
7. Documents DUER.....	8
8. Définitions des états des risques	9

1.Présentation

L'application DUER apporte une aide significative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels imposé par [l'article L4121-3](#) du Code du travail.

Des documents « ressources » sont disponibles sur le site de l'académie à la rubrique [santé et sécurité au travail](#).

Pour tous types d'incidents, contacter la plate-forme d'assistance technique académique ABiTop.

2.Connexion

L'accès à l'application DUER se fait via le Portail Inter Académique (PIA).

Le widget  peut s'insérer dans votre espace personnel (dite « zone libre ») en recherchant le mot duer.

L'aide en ligne pour installer ce widget s'obtient par un clic sur le point d'interrogation situé en bas et à droite.

Il est à noter que cette application est atteignable quel que soit votre fournisseur d'accès à Internet (connexion personnelle, depuis un établissement scolaire ...)

La page d'authentification :



The screenshot shows the login interface for the DUER application. At the top, there is a dark blue header with the 'DUER' logo. Below the header, the title 'Connexion au Document Unique d'Évaluation des Risques' is displayed in a bold, dark font. To the right of the title, there is a link 'Informations sur ce site'. Below the title, a message reads: 'Saisissez vos informations utilisateur, puis cliquez sur Connexion. (Si vous ne disposez pas des informations concernant votre compte, contactez votre administrateur système.)'. The main content area contains two input fields: 'Nom de l'utilisateur :' and 'Mot de passe :'. Below these fields are two buttons: 'Connexion' and 'Réinitialiser'.

Pour vous connecter, vous devez utiliser vos identifiants académiques (identiques à ceux utilisés pour le PIA, iprof, webmail, etc.)

3. Déroulement de la saisie

Pour le 1er degré, le DUER est départemental, chaque école constituant une Unité de Travail (UT).

Les UT (=écoles) doivent préalablement être initialisées par l'IEN de circonscription pour permettre à la directrice ou au directeur de l'école la saisie depuis son propre accès à l'application.

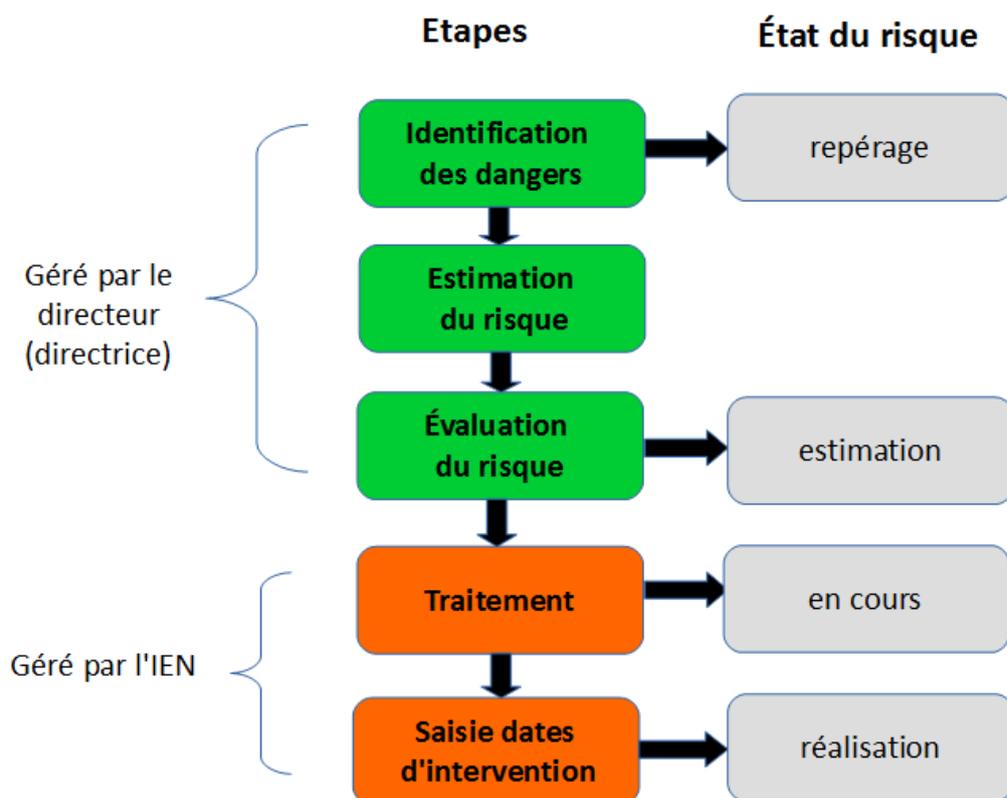
Dans l'application, l'utilisateur va pouvoir définir un ou plusieurs facteurs de risques qui correspondent aux dangers identifiés dans l'école.

Les facteurs de risques sont composés de plusieurs éléments :

- identification des dangers
- estimation du risque
- évaluation du risque

La partie « traitement » du risque est renseignée dans un second temps (dans son propre accès à l'application) :

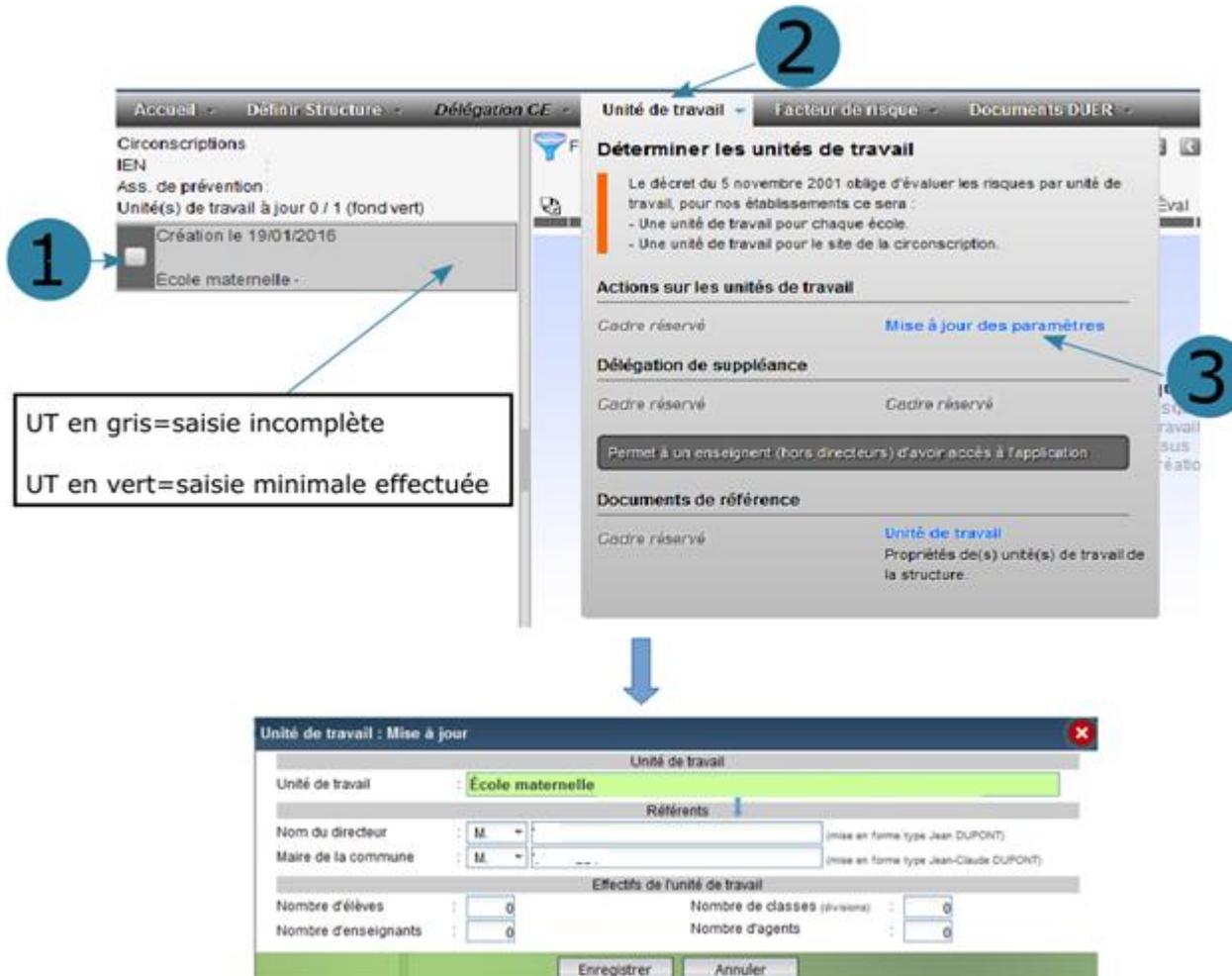
- soit par l'IEN
- soit par l'assistant de prévention de circonscription
- soit par le conseiller de prévention départemental/académique



4. Mise à jour de l'unité de travail (UT)

Lors de la première connexion, il faut mettre à jour les paramètres de votre Unité de Travail (= votre école) :

- sur la gauche, sélectionner l'UT (en la cochant)
- depuis le menu « *Unité de Travail* », cliquer sur « *Mise à jour des paramètres* »



The screenshot shows the DUER application interface. On the left, a list of work units (UT) is displayed. One unit, 'Ecole maternelle', is highlighted in grey, indicating it is selected. A blue circle with the number '1' points to this unit. A text box below the list explains: 'UT en gris=saisie incomplète' and 'UT en vert=saisie minimale effectuée'. On the right, the 'Unité de travail' menu is open, showing options like 'Déterminer les unités de travail', 'Actions sur les unités de travail', and 'Mise à jour des paramètres'. A blue circle with the number '2' points to the 'Unité de travail' menu, and a blue circle with the number '3' points to the 'Mise à jour des paramètres' link. Below the main interface, a dialog box titled 'Unité de travail : Mise à jour' is shown. It contains fields for 'Unité de travail' (set to 'Ecole maternelle'), 'Référénts' (Nom du directeur and Maire de la commune), and 'Effets de l'unité de travail' (Nombre d'élèves, Nombre de classes (y compris), Nombre d'enseignants, and Nombre d'agents). The dialog has 'Enregistrer' and 'Annuler' buttons at the bottom.

Les noms de la directrice ou du directeur et du maire de la commune sont pré-initialisés, mais peuvent être modifiés en respectant la mise en forme de type « Prénom NOM ».

Les noms composés ne doivent pas contenir d'espace : par exemple, « Jean DE DUPONT » doit être saisi « Jean DE-DUPONT ».

Après validation, l'UT « passera au vert » si, au minimum, le nombre d'élèves **ET** le nombre d'enseignants sont renseignés.

5. Facteurs de risques

Pour accéder à la création d'un facteur de risque il faut :

- sur la gauche, sélectionner l'UT (en la cochant)
- depuis le menu « *Facteur de risque* », cliquer sur « *Création d'un facteur de risque* »



Dans la fenêtre suivante, il faut renseigner les différentes rubriques. Elles peuvent être traitées en une seule fois, ou dans différents temps.

5.1 Identification des dangers

Identification des dangers

Facteur de risque: Sélectionner un risque

Danger identifié: Sélectionner un danger

Domage: Sélectionner un dommage

Précisions : 300

Saisie obligatoire



On ne peut pas « **Enregistrer** » si aucune précision n'est saisie.

Le facteur de risque passe à l'état « **Repérage** ».

5.2 Estimation du risque

Estimation du risque

Gravité: Sélectionner la gravité

Fréquence: Sélectionner la fréquence

Moyens de prévention: Sélectionner le moyens de prévention

Détails éventuels : 000

Saisie facultative

Critères d'estimation de la gravité :

- **Mineure** : blessure ou symptômes bénins. Pas ou peu de dommage sans arrêt de travail ;
- **Significative** : blessure ou symptômes demandant des soins médicaux (passage à l'infirmerie) sans arrêt de travail ;
- **Grave** : blessure ou maladie provoquant un arrêt de travail. Dommages réversibles entraînant une incapacité partielle ou permanente ;
- **Critique** : blessure ou maladie mortelle.

Moyens de prévention :

Il s'agit de préciser s'il existe déjà un moyen de prévention (avant le traitement du risque) comme, par exemple, la présence d'un panneau signalant un sol glissant par temps de pluie.

Détails éventuels : la saisie des détails n'est pas obligatoire.

Le facteur de risque passe à l'état « **Estimation** ».

5.3 Évaluation du risque



L'évaluation du risque se fait automatiquement et le niveau est mentionné sur la barre colorée. Le nombre qui apparaît indique si le risque est acceptable (< 23), ou s'il doit être traité en priorité (≥ 23).

Dans l'espace intitulé « **Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons** », il est possible de proposer des moyens de prévention en fonction du contexte. Il est donc recommandé de faire des propositions pour :

1. **Supprimer** le danger
2. **Diminuer** le danger
3. **Informé** du danger



Une proposition doit être rentrée pour que le traitement du facteur de risque puisse se terminer.

Le facteur de risque reste à l'état « **Estimation** ».

6. Traitement du risque

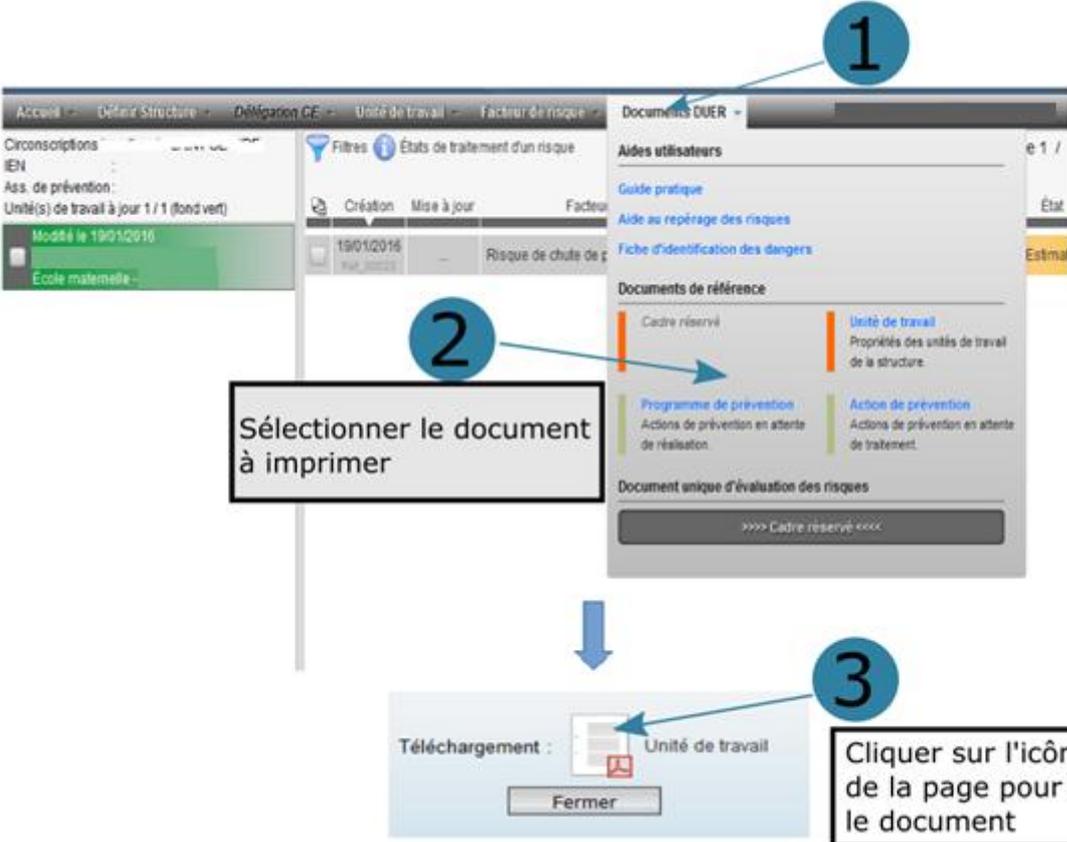
La partie « **traitement** » du risque est renseignée dans un second temps (dans son propre accès à l'application) :

- soit par l'IEN
- soit par l'assistant de prévention de circonscription
- soit par le conseiller de prévention départemental/académique

7. Documents DUER

L'application permet de générer automatiquement plusieurs documents PDF correspondant aux informations renseignées :

- « **Unité de travail** » : détails de l'unité de travail
- « **Programme de prévention** » : action de prévention en attente de réalisation
- « **Action de prévention** » : proposition en attente de traitement



1

2

Sélectionner le document à imprimer

3

Cliquer sur l'icône de la page pour ouvrir le document

Téléchargement : Unité de travail

Fermer

8. Définitions des états des risques

État		Définitions
1	Repérage	Afin d'identifier les risques présents dans chaque unité de travail, une liste générale des « dangers » classés par familles ou « facteur de risques » est utilisée.
2	Estimation	Deux critères d'évaluation des risques sont utilisés, la gravité et la probabilité d'apparition des dommages.
3	Vérification	Un facteur de risque avec une estimation inférieure à l'indice de référence peut-être classifié dans les risques acceptables.
4	Traitement	Un facteur de risque avec une estimation supérieure à l'indice de référence doit « obligatoirement » faire l'objet d'une intervention pour, soit supprimer le danger, soit diminuer le niveau de risque (selon les principes de prévention). Le traitement doit être validé par le responsable de la structure pour pouvoir passer à l'étape suivante.
5	En cours	Un facteur de risque dans l'état en cours fait l'objet d'une demande d'intervention officielle auprès de la collectivité de rattachement et/ou de l'éducation nationale.
6	Réalisation	Un facteur de risque bascule dans l'état réalisation lorsque les dates d'interventions sont renseignées.
7	Mise à jour	Un facteur de risque bascule de l'état réalisation à l'état Mise à jour, lorsque le facteur de risque (à l'état réalisation) fait l'objet d'une mise à jour.